



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

alcoolémie

Question au Gouvernement n° 580

Texte de la question

## UTILISATION DES ÉTHYLOTTESTS

M. le président. La parole est à M. Élie Aboud, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Élie Aboud. Monsieur le ministre de l'intérieur, la sécurité routière n'est ni de droite ni de gauche. Avec plus de 3 600 morts en 2012, ce véritable fléau doit être combattu sans relâche et avec conviction.

Parmi les mesures préconisées figure l'équipement en éthylotests. Le dernier Comité national à la sécurité routière a d'ailleurs reconnu l'utilité de cette autoévaluation. Depuis le 1er juillet 2012, la présence dans la boîte à gants de nos véhicules de deux éthylotests devait être obligatoire. Pourtant, on a assisté à un premier recul avec l'ajournement de la date d'application. Par la suite, vous avez annoncé, par un tête-à-queue inattendu, le report au 1er mars 2013. L'ensemble de nos concitoyens est d'accord pour lutter contre les accidents. Les organisations viti-vinicoles elles-mêmes travaillent en ce sens. Alors pourquoi cette indécision ?

Au-delà des impératifs de santé publique, il y a également un enjeu économique.

M. Guillaume Bachelay. Ah !

M. Élie Aboud. Nous disposons dans ce domaine du leader mondial de l'éthylotest à usage unique.

M. Pascal Terrasse. Voilà !

M. Élie Aboud. Eh oui, chers collègues, c'est de l'emploi ! Près de 350 familles héraultaises vivent de ce savoir-faire unique qui honore notre pays. De ce fait, j'aurais d'ailleurs pu associer à ma question les députés héraultais de la majorité.

Aujourd'hui, les professionnels de la sécurité, les usagers, les responsables de la santé publique, les salariés sont dans le doute. Pouvez-vous, monsieur le ministre, lever ce doute et nous parler clairement ?

*(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Manuel Valls, *ministre de l'intérieur*. Monsieur le député, il s'agit en effet d'une cause nationale, engagée par Jacques Chirac il y a plus de dix ans...

M. Michel Herbillon. Eh oui !

M. Manuel Valls, *ministre*. ...et qu'il faut poursuivre. Nous avons atteint, grâce à cet engagement, le chiffre, qui reste terrible, de moins de 4 000 morts par an, et nous nous sommes fixés pour la décennie qui vient l'objectif de descendre à 2 000 morts. Cela nécessite un très grand engagement. Il ne faut surtout pas baisser la garde, par exemple quand il s'agit de sanctionner les excès de vitesse.

Nous devons regarder l'ensemble des mesures et considérer si elles sont efficaces ou non. Après de nombreuses concertations et discussions, après avoir rencontré les experts, nous avons considéré que la mesure d'équipement en éthylotests ne l'était pas. Faire payer onze euros, sanctionner, nous ne croyons pas que ce soit efficace. Il faut lutter contre ce fléau qu'est l'alcool au volant, contre le cannabis au volant et contre certains autres comportements, tels que l'utilisation du téléphone portable au volant. L'alcool représente 31 % des morts sur la route. Lutter contre les excès de vitesse et contre ces comportements dans toutes les régions, telle est notre priorité, mais il faut que ce soit avec des instruments efficaces qui soient compris par nos concitoyens et n'apparaissent pas comme des pièges, qui fassent oeuvre de pédagogie par une sanction adaptée.

Mon cabinet a reçu l'entreprise que vous avez évoquée. Il faut trouver des solutions. On continuera, dans ce

pays, à fabriquer des éthylotests pour les forces de l'ordre, afin qu'elles procèdent aux contrôles, mais pas dans le cadre de cette mesure. La lutte contre l'insécurité routière mérite le rassemblement mais aussi des instruments efficaces. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe SRC.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. Élie Aboud](#)

**Circonscription :** Hérault (6<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 580

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [21 février 2013](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [21 février 2013](#)